

Projet d'autonomisation des femmes et développement de filières maraîchères agroécologiques dans la commune de Némataba, Sénégal

Rapport semestriel, juin 2024



Rapport écrit par Léna Aguilhon

Experts-Solidaires

Un projet en partenariat avec la Commune de Némataba, financé par la Région Occitanie et BPS

1. RESUME DU PROJET A CE JOUR

Une réorientation du projet initial a été nécessaire en raison de l'abandon d'un des partenaires qui nous avait dirigés dans une zone où le maraîchage est très peu pratiqué et où développer la filière dans un tel contexte aurait été compliqué de prime abord. Il a donc été décidé de repartir de la base et de réaliser une phase étude du contexte agricole à travers la réalisation d'un diagnostic agraire dans la commune de Némataba afin de mieux comprendre les pratiques des agriculteurs et les enjeux auxquels ils font face. Ce travail d'analyse permet également d'avoir une cartographie des zones maraîchères de la commune et par conséquent de cibler ces zones spécifiques pour le lancement du projet. Une étude filière a également été réalisée afin de comprendre le marché et ses acteurs et ainsi adapter l'offre à la demande.

La phase d'étude a donc permis d'identifier trois axes de développement et les partenaires potentiels pour réaliser chaque activité. Ainsi, à la suite de cette phase, le projet est maintenant dans une phase plus opérationnelle dans laquelle la commune de Némataba est devenue le maître d'œuvre du projet et a tissé des partenariats avec un ensemble de structures afin que celles-ci participent de près ou de loin au projet.

Notre volontaire, Oriane Benistant est partie en novembre 2023 après avoir réalisé le diagnostic agraire de la commune et avoir participé au renforcement de capacités des agents communaux. De plus, elle a fortement initié les partenariats entre la commune et les autres structures telles que Counter Part International (ONG), AVSF (ONG) et ANCAR (Agence Nationale Conseil Agricole et Rural - Structure publique Sénégalaise) et le département des Eaux et Forêts.

La commune est désormais dotée de deux parcelles irriguées : une parcelle gérée par l'ANIDA et une parcelle communale gérée par la mairie où 30 femmes vont cultiver des légumes dans un espace protégé et irrigué pendant 2 ans avant de laisser leur place à d'autres. Les femmes ont pu dès octobre bénéficier de formations en agroécologie, formations dispensées par l'ANCAR.

Pour rappel, l'objectif du maire est d'acheter les légumes produits sur cette parcelle par les femmes afin de fournir les 21 futures cantines scolaires de la commune, pour l'instant seulement 4 cantines sont opérationnelles.

Une partie de la parcelle est dédiée à la formation des pratiques agroécologiques pour les femmes bénéficiaires de la parcelle. Une zone expérimentale a permis dans le 1^{er} semestre 2024, de tester les boutures de l'arbre fourrager *maralfalfa* qui va être planter dans plusieurs villages de la commune, afin de permettre aux éleveurs de nourrir leurs animaux. L'objectif est de diminuer la pression exercée par le bétail sur les parcelles maraîchères en assurant leur bonne alimentation. De plus, pour travailler sur ce volet sécurisation des parcelles :

Actuellement, ce sont les deux agents communaux Alpha et Ousmane qui animent et coordonnent les activités. Une mission de suivi a été effectuée en janvier-février 2024. Mission très fructueuse pour l'établissement des nouveaux partenariats et pour témoigner de la grande motivation des bénéficiaires et de la commune dans la réalisation des objectifs du projet.

Tableau d'avancement des activités du projet

Activité	Réalisé	Avancement
Diagnostic agraire	Focus group et Enquêtes individuelles – rédaction du rapport	100 %
Etude filière	Enquêtes sur les marchés auprès des différents acteurs de la filière – rédaction du rapport 2023	100%
Réunion de coordination avec le partenaire	Réunion tous les quinze jours avec les équipes de la commune de Némataba	100%
Restitution des études	Organisée en août 2023	100 %
Appui à la commune sur la gestion de la parcelle irriguée communale.	Identification des bénéficiaires Réunion d'information sur le fonctionnement de la parcelle irriguée, mise en place d'un comité de gestion Rédaction du contrat Mise en place des formations	100 %
Formation de l'agent communal	Deux agents communaux ont été formés : ils suivent les formations dispensées par l'ANCAR, et ils ont également suivi une formation d'agroforesterie dispensée par le département des Eaux et Forêts : ils ont commencé à préparer la pépinière sur la parcelle communale.	100%
Formation et sensibilisation à l'agroécologie	Les femmes ont reçu des formations de la part de l'ANCAR : engrais liquides, semis, traitement naturels, gestion des plants. Les formations ont commencé un peu tard cette saison en raison du délai dans la mise en place du partenariat. Pour la saison prochaine, les formations commenceront dès septembre, une réunion de planification sera organisée en amont pour bien organiser cela. Elles commencent à être formées également en agroforesterie : mise en place de pépinières.	90 %
Sécurisation des parcelles	Identification des partenaires potentiels Visites de parcelles entourées de haies vives Capitalisation sur les pratiques de production fourragères Relation avec experts fourrage à l'université de Dakar Parcelle expérimentale pour la multiplication des plants de maralfalfa donnés par AVSF Identification des parcelles tests : dans la parcelle communale + 3 autres parcelles (1 dans chaque village) Formation à l'agroécologie pour les 2 agents communaux Dons de 2000 gaines plastiques par le département des Eaux et Forêts pour produire les plants avec les bénéficiaires. Parcelles tests dans	60%
Missions de suivi	Une mission de suivi a été réalisée en janvier 2024, une autre est prévue en septembre 2024.	60%

3. INTRODUCTION

La Commune de Némataba est située dans l'Arrondissement de Saré Coly Sallé, dans le Département de Vélingara, région de Kolda. La Commune couvre une superficie de 200,3 km² sur les 1 405 km² que compte l'Arrondissement (soit 14,25 % de la superficie de l'Arrondissement) (source Enquêtes POAS, 2021). Elle est limitée :

- A l'Est par la Commune de Sinthiang Koundara ;
- A l'Ouest par la Commune de Kandia ;
- Au Nord par la République de Gambie ;
- Au Sud par les Communes de Vélingara et de Saré Coly Sallé.

La Commune de Némataba, de façon générale, est caractérisée par un relief relativement plat.

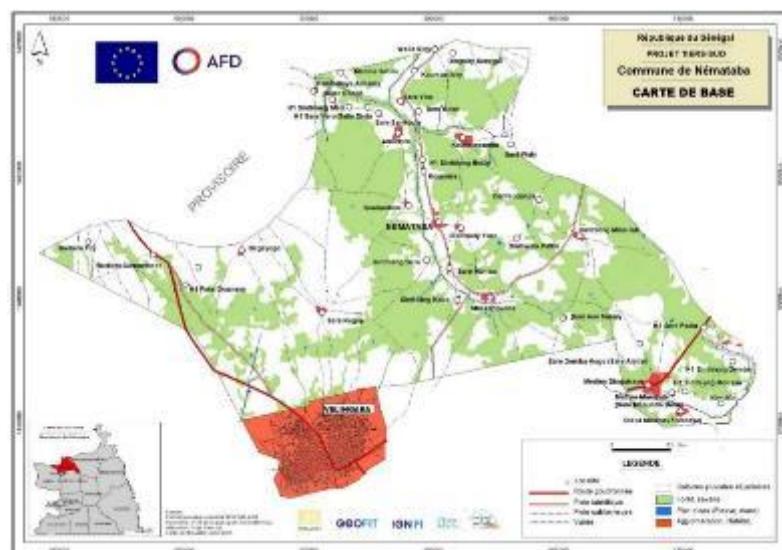


Figure 1: Carte de la commune de Némataba (issus du POAS)

4. LE PROJET

1. Partenaires du projet

- Commune de Némataba
- Partenaire financier : la Région Occitanie, BPS, Commune de Némataba, ANCAR
- Assistance technique et financière : Experts-Solidaires

2. Objectif général du projet

L'objectif général est d'améliorer l'autonomie alimentaire et économique des bénéficiaires, femmes et jeunes de la commune de Némataba au Sénégal.

3. Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires seront les habitants de la commune de Némataba : femmes et jeunes agriculteurs ainsi que leurs familles qui bénéficieront des produits maraîchers, alimentaires et économiques. Les éleveurs et les élèves des écoles bénéficieront indirectement du projet.

- 2200 personnes dont 200 bénéficiaires femmes et jeunes agriculteurs bénéficiaires des formations agroécologiques

4. Activités principales prévues

Les principales activités sont :

- Etudes
- Atelier de sensibilisation
- Atelier de concertation
- Identification de partenaires potentiels
- Coordination des acteurs locaux
- Appui à la commune dans la gestion de la parcelle irriguée
- Appui à la commune dans la mise en place de son projet de cantine scolaire : identification des partenaires
- Suivi des formations en agroécologie
- Plantation de haies vives
- Production de fourrages

5. ACTIVITES REALISEES

1. Bilan des études

Voici un résumé des résultats et les axes de travail privilégiés. Pour plus d'information, lire le document dédié au diagnostic. Oriane a présenté l'ensemble des résultats lors d'une réunion en août en présence de nombreux acteurs et futurs partenaires du projet.

Plusieurs éléments ont été mis en évidence par les études réalisées :

- L'accès aux semences de certaines variétés ou de qualité et leur recyclage est un frein au développement de l'activité
- La divagation des animaux est un problème, et notamment en fin de saison sèche où la pression sur la ressource alimentaire et breuvage est accrue ; en effet les animaux se rabattent sur les champs maraîchers pour se nourrir, détruisant toutes les cultures.
- La clôture des parcelles (nécessaire en raison de la divagation des animaux) est dépendante de l'activité des hommes qui sont chargés de la clôture et qui le font lorsque les céréales sont totalement récoltées (fin octobre-décembre) ce qui entraîne des retards dans la clôture et donc un retard dans la production maraîchère. Par ailleurs, c'est coûteux. Pour construire une $\frac{1}{2}$ corde = 80 000 - 150 000 FCFA suivant la qualité de la clôture (1 corde = $\frac{1}{4}$ d'hectare). Pour une réhabilitation cela représente entre 25 000 et 50 000 FCFA pour $\frac{1}{2}$ corde.
- Problème de conservation des légumes produits
- Commercialisation des produits est contrainte par les acteurs de la filière qui ont le monopole [prix fixés par les bananiers, dépendance des produits venant de Dakar etc.]
- Le travail en commun n'est pas forcément une volonté des bénéficiaires
- L'eau dans la vallée est accessible en quantité suffisante tout au long de l'activité maraîchère.
- Les femmes sont motivées par des formations aux pratiques agroécologiques
- Volonté de leur part de transformer les produits pour une meilleure valeur ajoutée

Le projet a donc été orienté sur trois axes :

- Sécurisation des parcelles : nécessité de travailler en concertation entre les éleveurs et les agriculteurs et les institutions déléguées à ces questions, de fournir assez de fourrage au bétail, et de travailler avec un partenaire spécialiste de la question.
- Sensibilisation et formation aux pratiques agroécologiques pour les femmes membres de la parcelle communale mais à l'ensemble des femmes de la commune et étendu aux jeunes désireux de s'installer en maraîchage.
- Renforcement de capacité de la mairie dans ces projets de développement liés à l'agriculture, mais aussi des femmes pour la commercialisation de leur production pour tirer le meilleur profit.

Un travail sur la transformation pourra être discuté dans une autre phase. La question des coopératives est à rediscuter car le travail en commun n'est pas toujours simple et souhaité, il faut bien réfléchir à la forme que cela pourrait prendre, en discutant avec les futurs bénéficiaires.

2. Identification des potentiels partenaires

Afin de réaliser au mieux les axes cités ci-dessus plusieurs partenariats ont été mis en place.

D'une part pour la partie formation : la commune a signé une convention de partenariats avec l'ANCAR ; Celle-ci sera renouvelée dès septembre pour la prochaine saison sèche, période de production des légumes. De plus, la mairie a contractualisé avec le département des Eaux et Forêts en mai pour la formation de ces deux agents communaux aux pratiques agroécologiques. Enfin, la commune a pu créer deux autres partenariats avec des ONG : CounterPart International pour l'appui aux cantines scolaires. Et AVSF pour la partie fourrage. Ces partenariats permettent d'avancer sur les axes cités ci-dessus. Experts-Solidaires restent le coordinateur du terrain, et appuie les agents communaux afin de renforcer leurs compétences dans un objectif de prise en main totale de la part de la commune. Un autre partenariat est en cours de discussion avec des enseignants chercheurs de l'université de Dakar afin d'appuyer la commune sur le volet fourrage.



Figure 2 : Formation agroforesterie des agents communaux

3. Appui à la commune

1. Parcelle communale

La mairie a fait construire un périmètre irrigué dans le nord de la commune. Il est maintenant opérationnel. 40 femmes ont accès à la parcelle et aux formations pour cette saison. Une réflexion est menée pour étendre aux autres dès septembre prochain. Les femmes préparent la parcelle pour la saison hivernale qui commence en juillet. Cela permettra d'essayer la culture maraîchère durant ces mois-là, ce qui est peu pratiquer normalement.



Figure 3 : Parcelle irriguée de la commune de Némataba

Pour rappel, un groupement féminin a été créé. Composé d'un bureau (présidente, trésorière, secrétaire et les adjoints), ce comité permet une organisation des activités agricoles, la gestion et l'entretien de la parcelle. Chaque année les femmes devront cotiser afin de permettre l'entretien du matériel mis à disposition par la mairie.

Au mois de mai, fin de la production, le total produit sur la saison par 40 femmes était :

Espèces	Poids
Tomates	617 kg (15 kg/femme)
Aubergines	556 kg (14 kg/femme)
Oignons	449 kg (11 kg/femme)
Total	1622 kg (40 kg/femme)

C'est intéressant ces résultats car la parcelle a été attaquée par plusieurs maladies et insectes et malgré cela, les femmes ont produit environ 40 kg sur la période chacune. La production a été soit consommée soit vendue sur les marchés. En effet, le débouché cantine scolaire n'est pas encore sécurisé. Voir ci-dessous

2. Cantines scolaires

Le rôle du projet a aussi été de faire le lien avec les cantines pour connaître les besoins en termes de légumes (quantité et type). C'est Counter Part International qui va appuyer la commune dans ce projet. La mairie a acheté un véhicule pour acheminer les produits depuis la parcelle vers les cantines. Du niébé et du maïs ont été cultivés durant l'hivernage afin d'approvisionner les cantines. Cet axe est plus difficile à mettre en œuvre en raison d'une production tardive, puis le mois de ramadan et enfin la fin de l'année scolaire. Une réunion pour définir la stratégie de pérennisation du modèle, indépendamment d'ONG mais où la commune serait motrice.

3. Formation et sensibilisation aux pratiques agroécologiques

Le maire veut promouvoir une agriculture plus écologique pour limiter l'impact environnemental. L'objectif étant de former les bénéficiaires du périmètre irrigué mais également toutes les femmes et jeunes qui pratiquent le maraîchage par ailleurs en créant une parcelle de démonstration, ou champs-école où des formations pratiques pourront se dérouler. Dans ce cadre-là, le projet veut mettre l'accent sur la production de fertilisation naturel dont le compost, travailler sur l'accès des semences et leur recyclage, sur les traitements naturels. Ces pratiques au-delà de leur impact environnemental auront aussi un impact sur le budget des ménages. Les femmes dépensent en moyenne 10 000 FCFA pour l'achat des semences, pour les intrants azotés et phytosanitaires les dépenses peuvent s'élever entre 10 000 et 20 000 FCFA. Soit une dépense en moyenne de 25 000 FCFA. Ces dépenses sont limitées par le manque de moyen des ménages. La plus grosse dépense réalisée pour cultiver le maraîchage reste la réhabilitation ou la construction de la clôture.

Un partenariat a été signé entre la commune et l'ANCAR afin que ce dernier assure les formations auprès des bénéficiaires. Voir programme en annexe. Les formations ont eu lieu malgré le retard en raison de paramètres internes à l'ANCAR (changement d'affectation). Cependant, afin d'éviter tout retard, une réunion de planification sera organisée en septembre afin de préparer au mieux la prochaine saison de production.



Figure 4 Formations

4. Sécurisation des parcelles

Ce volet est primordial pour pérenniser l'activité maraîchères. Pour cela, la stratégie est double : clôturer les parcelles, et assurer l'accès au fourrage au bétail en fin de saison sèche, période la plus tendue. Pour la clôture des parcelles, l'ANCAR et le département des eaux et forêts sont impliqués. Il s'agit de former les bénéficiaires à la plantation de haies vives, arbres épineux, qui empêcheront les animaux de passer, et auront plusieurs avantages : brise-vent, bois de chauffe, ombre... Pour le deuxième volet, production de fourrage, nous avons choisi de tester l'approche dans 3 villages où le bétail est plus important [Mancacounda, Kouméra, Koulandiala]. Et un important travail de sensibilisation, concertation doit être mené avec les éleveurs, agriculteurs et autres acteurs. AVSF, ONG française présente dans la zone, appuie la commune avec notamment la fourniture de bouture de maralfalfa qui est la plante phare utilisée pour nourrir le bétail et qui est facile à multiplier. 3 planches ont donc été installées dans la parcelle communale et seront bientôt repiquées dans les parcelles tests.



Figure 5 : Planche de maralfalfa



Figure 6 : Formation pépinière

Activités à faire dans les prochains mois

- Continuer à identifier les partenaires pour le volet sécurisation des parcelles – production de fourrage ;
- Finaliser les partenariats pour le volet sécurisation des parcelles – clôture parcellaire notamment avec l'université de Dakar ;
- Soutenir le processus de concertation et de dialogue entre tous les acteurs concernés ;
- Suivi des parcelles et adoption des pratiques ;
- Suivi du programme cantine scolaire ;
- Assurer la bonne gestion de la parcelle communale ;
- Renforcement de capacités des agents communaux dans le suivi-évaluation des activités ;
- Mission de suivi en septembre.

Avec nos remerciements aux participants de ce projet

L'équipe d'Experts-Solidaires

Annexe

Programme Formation

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple -- Un But -- Une Foi



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL



Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

Directions de zone Sénégal Oriental et Haute Casamance (SOHC)

**PROPOSITION DE THEMES DE FORMATION EN PRODUCTION
MARAICHERE**

1. GENERALITES SUR LES CULTURES MARAICHERES

Cela nous conduira à répondre aux questions suivantes en fin de formation

- Qui doit faire le maraichage ?
- Ou doit-on faire le maraichage ?
- Comment fait-on le maraichage ?
- Pourquoi fait-on le maraichage ?

Puisque nous ne sommes pas en mesure de faire tout le processus de formation nous vous proposons des thèmes de formation in situ plus pratiques dans un champ école

- A) LE CHOIX DU SITE
- B) LA DELIMITATION ET PIQUETAGE
- C) LA CONFECTON DES PLANCHES
- D) L'APPORT DE FUMIER ET TRAITEMENT DES PLANCHES
- E) LE CHOIX DES SPECULATIONS EN FONCTION DU MARCHE (formation sur le concept SHEP)
- F) LE SEMIS
- G) L'ENTRETIEN DES PEPINIERES
- H) LE REPIQUAGE
- I) L'ENTRETIEN DES CULTURES
- J) RECOLTE

2. FORMATIONS EN COMPOSTAGE ET LA FABRICATION DE PRODUITS BIO DE TRAITEMENTS

3. FORMATION SUR LE SHEP

NB : toutes ces formations se feront dans un espace au sein du perimetre appelé champ école producteurs

PLANIFICATION DES ACTIVITES ET BUDGET - PRODUCTION MARAICHERE DANS LA COMMUNE DE NEMATABA

ACTIVITES	UNITE	QTITE	PU	MONTANT	PERIODES	COMMENTAIRES
Délimitation des parcelles et planche de semis	litres	6	990	5940	Sept/OCT	Carburant déplacement
Formation en compostage	litres	6	990	5940	OCT	Carburant déplacement
Formation théorique sur les BPA et ITK	litres	12	990	11880	1ere QUINZAINE OCT	Carburant déplacement pour 2 jours de formation
Formation pratique (confection planches, traitements et semis en pépinières	litres	12	990	11880	OCT	Carburant déplacement pour 2 jours pour le piquetage de 3 ha et confection de planches
Formation sur la fabrication et utilisation des Bio pesticides	litres	6	990	5940	OCT/NOV	Carburant déplacement
Formation in situ sur le champ école producteur				0	OCT/NOV	PM
Formation sur le SHEP	J	18	990	17820	OCT/NOV	Carburant déplacement pour 3 jours de formation sur le SHEP
Carburant suivi technique	MOIS	216	990	213840	OCT/JUIN	6litres par visite, 4 visites par mois durant 9 mois
Prise en charge agents	J	8	2500	20000		restauration pour 4 jours de formation pour 02 agents
TOTAL				293240		